MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 1 JAN. 2021

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

BORDEAUX, le

N° 033 213 302 144 LOLL OIN-DU 8012021 - OIARARA PARAA RABAARA DE

• DIVISION

• BUREAU

Le Préfet de la Gironde Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire Pour la le Réjion Militaire

Officier se la légion d'Honneur

Roppeler la Référence ci-dessus

VU le décret du 36 auillet 1954, partant Code de L'Urbanisme :

VI le décret du 25 min 1956, partent révision du-

VU le décret nº 58-1466 du 31 décembre 1958 ;

VU le décret n° 59-898 du 28 tuillet 1959 ;

le projet de lotissement entrepris par la Société Immobilibre de LACANAU-OCEAU;

vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1959, approu-

VU le projet présenté, portant modification du propremue d'aménagement approuvé le 1 septembre 1959, en ce qui le contexture des routes ;

VU l'avis de la Construction en dates des 31 mai, 3

vu les cécisions préfectorales en dates des 9 juin.

在报目形型图:

Arricle ler.
Lat approuvée, conformément au texte présenté, la modification apportée au programme d'amémagement du letiscement
de la Société Immobilière de Lacaman, approuvé le 1/2 septembre
1939, en ce qui concerne la contexture des routes.

Article 2.M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président-Directeur Général de la Société Immobilière de Lacanau-Océan 68, rue Pierre Charron, PARIS (8e),
- M. le Directeur des Services départementaux du Ministère de la Construction,

Presenter's

- M. le Maire de Lacanau.

Bordeaux, le ! 9 SEP, 1961

Pour ampliation
Le Cof de la 4º Division délègué

Le Le

Pour LE PRÉFET,

Le Secrétaire Général,

Signé: Jean REILLER